

Intitulé de l'UE	Méthodologie de l'enseignement supérieur
Section(s)	- (3 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 1

Responsable(s)	Heures	Période
Alexandra RAUCENT	37.5	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Méthodologie de recherche juridique	12.5h	Alexandra RAUCENT
Organisation et méthode de travail	12.5h	
Prise de notes	12.5h	Fabian GILLARD

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Méthodologie de recherche juridique : 8.5h de théorie, 4h d'exercices/laboratoires
Organisation et méthode de travail : 10.5h de théorie, 2h d'exercices/laboratoires
Prise de notes : 12.5h de théorie

Langue d'enseignement
Méthodologie de recherche juridique : Français
Organisation et méthode de travail : Français
Prise de notes : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport aux acquis d'apprentissage programme (AAP)
Cette UE contribue au développement de la/des compétence(s) suivante(s)
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit • S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.

Acquis d'apprentissage de l'UE:
Apprendre à adapter sa méthode de travail à l'enseignement supérieur.

Réaliser une prise de note efficace en sélectionnant l'information pertinente, ainsi qu'en structurant sa pensée.

Identifier les différentes sources du droit en vue d'effectuer des recherches juridiques, en sélectionner les résultats pertinents, et en résumer le contenu de façon à faire ressortir leur juste portée.

Traduire les sources juridiques en langage référentiel, notamment par l'utilisation des abréviations propres au secteur juridique.

Contenu de l'AA Méthodologie de recherche juridique

- Le tryptique des sources du droit
- L'informatique juridique documentaire
- La référence aux sources du droit
- Lire la jurisprudence
- Mener une recherche juridique
- Rédiger une étude juridique
- Les abréviations

Contenu de l'AA Organisation et méthode de travail

Lire et comprendre un texte pour se l'approprier

Se créer un support de cours (lien, structure, schéma)

Elaborer des outils d'études (mindmap, ligne du temps)

Se connaître : type de mémoire, motivation intrinsèque, extrinsèque

Savoir gérer son temps (planning)

Se préparer à un examen (écrit, oral --> gestion du stress)

Contenu de l'AA Prise de notes

Acquisition de la technique d'abréviation.

Acquisition de la technique de structuration visuelle des notes.

Travail approfondi sur la recherche de sens.

Méthodes d'enseignement

Méthodologie de recherche juridique : cours magistral, approche interactive, étude de cas, utilisation de logiciels, exercices

Organisation et méthode de travail : cours magistral

Prise de notes : cours magistral, approche interactive

Supports

Méthodologie de recherche juridique : copies des présentations, notes de cours, Guide des citations, références et abréviations juridiques, Kluwer

Organisation et méthode de travail : notes de cours

Prise de notes : notes de cours

Ressources bibliographiques de l'AA Méthodologie de recherche juridique

Van Drooghenbroeck, J. F., Leçons de méthodologie juridique, 2ème édition, Bruxelles, Larcier, 2016

Guide des citations, références et abrégés juridiques, Bruxelles, Kluwer, 2010

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note globale à l'UE
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	<p>L'évaluation des AA "Méthodologie de recherche juridique" et "Prise de notes" prendra la forme d'une épreuve intégrée : examen écrit 100 %. Cette évaluation portera sur un exercice de prise de notes ainsi que de recherches juridiques en lien: l'étudiant devra être à même tout d'abord de prendre notes correctement, ensuite de rechercher des sources juridiques (doctrine, jurisprudence, législation) susceptibles d'intéresser un sujet juridique déterminé. Il sera également demandé à l'étudiant de comprendre et résumer la juste portée des sources qu'il aura sélectionnées, et d'en rédiger des références.</p> <p>L'évaluation de l'AA "Organisation et méthode de travail" prendra la forme d'un examen oral en session.</p> <p>Au final, les deux évaluations (concernant les 3 AA) ne formeront qu'une seule et même note globale à l'UE.</p>

Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE

Méthodologie de recherche juridique : **non**

Organisation et méthode de travail : **non**

Prise de notes : **non**

Année académique : **2018 - 2019**